

# Sous les lignes, prudence : restons à distance

RTE et Enedis lancent une nouvelle campagne d'information sur les risques électriques pour les personnes exerçant des activités à proximité des lignes.



**A travers une nouvelle campagne d'information « Sous les lignes, prudence : restons à distance », les gestionnaires des réseaux d'électricité RTE et Enedis sensibilisent le grand public et les professionnels aux risques électriques.**

**Le site internet [www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com), des vidéos et des brochures d'information apportent de nombreux conseils de sécurité pour les personnes exerçant des activités à proximité des lignes électriques (pêcheurs, agriculteurs,...), pour éviter tout risque de brûlure ou d'électrocution.**

Les sportifs de plein-air, pêcheurs, agriculteurs, professionnels du BTP ou encore les amateurs de bricolage sont les principaux publics auxquels s'adresse cette campagne de sensibilisation. Même sans contact direct avec une ligne, si des distances de sécurité ne sont pas respectées, un arc électrique peut se former et provoquer des brûlures après une électrisation, voire une électrocution. C'est pourquoi il est vital de respecter ces règles de sécurité.

RTE et Enedis invitent le grand public et les professionnels à découvrir sur le site [www.sousleslignes-prudence.com](http://www.sousleslignes-prudence.com) de nouvelles vidéos, réalisées à partir de situations réelles déjà rencontrées, pour leur permettre d'éviter les dangers électriques lorsqu'ils exercent des activités aux abords des lignes. Ces conseils de sécurité sont relayés par des brochures adaptées à chaque public et distribuées par Enedis, RTE et leurs partenaires.

Parmi les conseils les plus essentiels, il est recommandé :

- D'éviter de s'approcher des

lignes électriques et de rester vigilant à leur approche.

- De ne jamais tenter de récupérer un objet accroché à une ligne.

- De ne jamais s'introduire dans un poste de transformation électrique, au risque d'être électrocuté.

- En cas d'accident, d'avertir les pompiers (18) ou la gendarmerie (17).

- Pour les pêcheurs, de manipuler les cannes à pêche en position horizontale et loin des lignes, et de vérifier qu'aucune ligne électrique n'est située à proximité du lieu de pêche.

- Pour les adeptes des sports et loisirs de plein-air (cerf-volant, aviation de tourisme, activités nautiques à voile, parapente...), de prêter attention aux courants et aux vents, car en dérivant, les sportifs peuvent être amenés à se rapprocher d'une ligne ou d'un pylône et risquer ainsi une collision ou la formation d'un arc électrique.

- Les agriculteurs, professionnels du BTP, loueurs de matériel (tel que des nacelles) sont invités à ne pas manoeuvrer sous des lignes avec des engins de grande hauteur et à déclarer leurs travaux au préalable, conformément à la réglementation.

- De ne pas faire de feu à proximité d'une ligne électrique, et pour les propriétaires de terrains traversés par des lignes, de réaliser leurs opérations d'élagage avec la plus grande prudence et dans le respect des consignes communiquées préalablement par RTE et Enedis.

Avec le lancement de cette nouvelle campagne RTE et Enedis, entreprises de service public, souhaitent faire connaître le plus largement possible ces conseils de prudence, et continuer à renforcer la sécurité des populations.

*(Communiqué)*